

## **Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, Avis n° 114 relatif à l'usage de l'alcool, des drogues et toxicomanie en milieu de travail, Enjeux éthiques liés à leurs risques et à leur détention**

01/06/2011

En juin 2011, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) a rendu public un avis relatif à l'usage de l'alcool, des drogues et toxicomanie en milieu de travail. Ce Conseil réaffirme notamment la spécificité des missions du médecin du travail, l'existence de certains postes pouvant justifier une politique de détection systématique dans la mesure où l'usage de produits illicites peut y créer pour le salarié ou des tiers des risques particuliers ainsi que la nécessité du respect absolu du secret médical et plus largement du secret professionnel, vis-à-vis notamment du chef d'entreprise. Par ailleurs, le CCNE considère que le contexte professionnel peut jouer un rôle important dans le développement de l'usage d'alcool, de produits illicites et de médicaments psychotropes. Cet avis permet d'avoir quelques données chiffrées concernant la consommation en stupéfiants et en médicaments psychotropes et fait également mention de la question du dépistage en milieu du travail qui incombe au médecin du travail en lien avec le service de santé au travail et le CHSCT. Il émet également des recommandations et des pistes à explorer.